

“Le combat de carnaval et de carême” en Provence du xvii^e au xix^e siècle

C'est la toile de Bruegel « le combat de Carnaval et de Carême » (1559) qui aura suggéré l'intitulé de notre travail¹.

Elle fournissait une sorte de postulat de départ à notre enquête, celui d'une conscience autrefois vivace d'une relation conflictuelle personnifiée entre deux instances morales (au sens large du terme) : Carnaval et Carême, ces deux « puissances », appréhendées autrefois théâtralement et symboliquement en tant que personnages, à savoir le mannequin de Carnaval (incarné par un gros boucher chevauchant un tonneau de vin, chez Bruegel) et la Vieille de Carême (mannequin ou personne vivante, représentée souvent sur une maigre haridelle avec les attributs de son règne : poissons etc... ; dans le tableau, sur une planche à roues), se combattant sans jamais se détruire pendant des siècles et des siècles, se partagent l'histoire des mentalités. La conscience populaire apparaît ici comme « janusienne » ; elle produit deux faits contradictoires, dont l'existence ne se justifie que précisément par cette contradiction les unissant. Plus justement encore on pourrait dire que Carnaval et Carême, dans leur sens précis comme dans leur sens large (fête populaire paganisée et répression de l'Eglise), fondent une relation inscrite en termes d'antinomies dans l'épaisseur d'un complexe mental codifié : la conscience engendre et admet deux attitudes contradictoires également vécues.

Tel était le postulat fondateur de notre enquête. Il s'agissait d'illustrer historiquement ce présumé.

1. Mémoire de Maîtrise dirigé par le professeur Michel VOVELLE, soutenu en juillet 1976 à l'Université de Provence, et en voie de publication.

Après avoir cherché à définir la complexe notion de « Carnaval » comme prétention « subversive » dans un temps donné, son originalité par rapport aux autres types de fêtes, et ce à partir des perspectives de folkloristes, mythologues et psychologues du phénomène carnavalesque, nous avons essayé d'en déterminer le domaine de définition historique à partir d'une « histoire du Carnaval » rédigée par un érudit aixois dans un journal local, le « Mémorial d'Aix », en mars 1933, M. E. Aude. Celui-ci rendait compte du Carnaval aixois à partir de l'histoire de la Fête-Dieu, ignorant absolument l'existence spécifique d'un Carnaval dans le passé !

Or, Carnaval défini comme la fête renversant provisoirement l'ordre social traditionnel est d'une nature radicalement opposée à celle de la Fête-Dieu, affirmant l'ordre hiérarchique de la cité dans l'ordonnement même de sa procession. Aude ne pouvait reconnaître dans le Carnaval à prétention « subversive » d'hier l'ancêtre de celui dont il célébrait dans son article le quarantième anniversaire, c'est-à-dire d'un Carnaval fin XIX^e début XX^e siècle, aussi programmé et structuré (par les « notabilités ») que la Fête-Dieu l'était autrefois.

Aussi était-ce à une autre lignée festive que nous devons « rattacher » le Carnaval d'hier qu'un discours contemporain qualifie de « subversif », celle des Saturnales romaines et de la Fête des Fous.

Après avoir rappelé que celle-ci s'inscrivait dans un cadre religieux centré sur l'épisode évangélique du massacre des Innocents et qu'y participait essentiellement le milieu des clercs, nous avons illustré cette fête par un certain nombre d'exemples pris en Provence : les cordeliers d'Antibes (cités par le « Mémoire » de Du Tilliot en 1724), les bénédictines de Montmajour, etc...

Ces exemples réunissent tous les éléments carnavalesques : le déguisement, le principe d'inversion hiérarchique, l'antiliturgie etc...

D'autre part, un certain nombre d'ordonnances prohibant les mascarades datent de *janvier*, ce qui révèle l'extension du calendrier carnavalesque (traditionnellement centré sur le seul mois de février) au mois de la Fête des Fous. La suppression de celle-ci s'est accompagnée de « l'annexion » par le cycle carnavalesque de son époque festive.

Dans un troisième temps enfin, nous avons réexaminé les rapports de la fête officielle, type Fête-Dieu (en prenant pour exemple celle d'Aix) et du Carnaval, du carnavalesque, à partir d'un même discours critique de l'élite ; relation par la critique (cf. narration de Casanova de passage à Aix en 1769 dans ses « Mémoires », etc...) déterminant une relation positive entre certains jeux de la Fête-Dieu aixoise et certains de la période carnavalesque (cf. les danses : Reyno Sabo, etc...).

Ayant ainsi fondé « rationnellement » le phénomène carnavalesque, puis établi son domaine de définition historique, nous pouvions amorcer la description précise du cycle carnavalesque, et ce après une étude des principes et des faits régissant le calendrier carnavalesque. Cette étude nous a conduit à donner comme point de départ au cycle le début du mois de janvier (marquant la fin de l'ancienne Fête des Fous) : le premier de l'an, qui pouvait voir la jeunesse faire des dons au Prieur du village pour qu'il la laisse danser en Carnaval ; l'Épiphanie (on se barbouille de suie, on mange la carnavalesque fève, on élit un Roy du Festin régnant, comme en Carnaval, « sur les viandes et les vins » au XVII^e siècle, etc...) ; la Saint-Marcel dei tripetto de Barjols (promenade d'un bœuf, danses et chants profanes dans l'Église etc...) ; la Saint-Vincent fête des vigneron et du vin (22 janvier) qui voyait se dérouler toute une série de festivités de type carnavalesque ; mois de février enfin avec la Chandeleur, la Saint-Blaise, la Sainte-Agathe (qui voyait, à Maillane par exemple, se manifester le phénomène dit du « bouc émissaire, propre à Carnaval »).

Enfin Carnaval lui-même avec ses quêtes, ses mascarades, ses « farces » (galéjade arlésienne) ; ses manifestations de justice populaire (collective ou individuelle) contre juifs, bohémiens, parfois « notables » locaux (cf. à Riez au XVII^e - XVIII^e siècle), mauvais rieurs, prostituées, etc... ; ses jeux et travestissements ; ses satires sociales et religieuses ; ses danses constituant une véritable institution avec ses structures, ses « ordonnateurs » (les Abbés de la jeunesse) : danses Mauresques, des épées de la Reine de Saba (cf. aussi la Fête-Dieu), des Olivettes, des chivaux-frus (« chevaux fringants »), etc... ; danses des Bouffets (ou « boufe au cuou », souffle au cul), des Fieloues (des « fileuses »), danses spécifiquement car-

navalesques (parodiques ou traditionnelles dans toutes les festivités populaires [type « la farandoule »]).

Carnaval et ses mets cérémoniels et le cérémonial de ses festins ; Carnaval et la promenade du bœuf gras... « bouc émissaire » (*cf.* à Marseille).

Après avoir posé le décor, le cadre festif, nous avons alors examiné les différentes péripéties du scénario carnavalesque. Il s'agit bien d'un scénario, puisque c'est en termes de dramatisation et de personnification qu'est vécu, par la conscience populaire, le cycle carnavalesque ; Carnaval est une période temporelle incarnée par un mannequin dont on fête le triomphe au Mardi-Gras et la chute, la mort, le lendemain, dans un cortège joyeux le conduisant sous les huées et les quolibets au lieu de son exécution (par noyade à Marseille ; pendaison à la vergue d'un navire à Toulon ou brûlement ailleurs), et ce donc le mercredi des Cendres, date ambiguë par la rencontre qu'il provoque entre Carnaval finissant et Carême naissant ; ce jour est à la fois le premier de Carême et le dernier de Carnaval, dont on célèbre la mort dans un excès plus fort de « goinfreries », « licences », etc... Symbole révélateur de ce passage ambigu d'un univers mental à l'autre, dans certains lieux ce sont les Cendres du Bûcher de Carnaval que le prêtre appose sur le front des fidèles ce premier jour de Carême.

Ainsi des lueurs carnavalesques de janvier à l'embrasement du Mardi-Gras, Carnaval achèvera sa « longue marche » de liesses et de danses le mercredi où les cendres de Carême se nourrissent et s'engendrent des siennes.

Après avoir présenté le cadre et le décor festif du Carnaval, puis tout le scénario dramatique qui s'y jouait, nous pouvions conclure sur la violence inhérente au phénomène carnavalesque, avec sa justice populaire s'exerçant sur un certain nombre de « boucs émissaires » réels ou sur un objet riche d'imaginaire (comme le mannequin de Carnaval) ; justice, — règlement de compte souvent : cette violence, *qui* et *que* provoquait un climat surexcité, ne pouvait que déboucher sur des incidents, c'est-à-dire déborder le cadre exclusivement festif de carnaval, de ses règles, de sa

justice, pour entrer dans le domaine de l'Histoire, de la Justice traditionnelle ; par ses incidents nous abordions la détermination négative de Carnaval, celle que les archives si rarement nous proposent : incidents relatifs à la différenciation sociale et ses conflits entre éléments populaires (paysans, artisans) et bourgeois ; rixes dans les bals entre éléments de différents corps de jeunesse ; insultes, provocations, blasphèmes, « actes de vandalisme », charivaris, etc...

Avec cette violence carnavalesque, nous achevions notre itinéraire dans l'univers du Carnaval populaire.

Pourtant un autre Carnaval nous attendait, un autre décor, un Carnaval où le brillant se substitue à l'embrasement fou, l'esprit au grotesque et à la farce : Carnaval de boudoir parfumé ! Carnaval des Salons de la haute société : Carnaval *travesti* en homme du monde !

C'est à partir de certaines correspondances de membres de l'élite, et d'une « feuille » locale intitulée les *Affiches de Provence*, que nous avons pu « retrouver » la sensibilité mondaine au cycle carnavalesque, et l'atmosphère « brillante » qui imprégnait cette période à Aix : Carnaval à la Comédie, Carnaval de concerts, de grands bals parés, de multiples réceptions où l'on devisait et surtout l'on jouait (le lansquenet, la marseillaise, etc...) très tard en soirées, « jusqu'à neuf heures... du matin » chez le président d'Albertas !, réceptions privées ou officielles : ainsi en l'honneur de M^{me} d'Albertas, les officiers du Parlement ont organisé en 1773 une somptueuse soirée à l'Hôtel de Ville pour la remerciement de sa propre réception. Et Madame saura les remercier à son tour le lendemain ! Carnaval est une occasion, un simple prétexte à une plus grande fréquence de sorties et d'amusements : il n'est pas nié (avec ses danses et ses masques), il est *recupéré* (négarion indirecte par accommodement). Comme autre exemple de Carnaval organisé par la haute société, nous avons rapporté le récit d'un splendide carrousel qui s'est déroulé à Apt en 1697. Ici comme à Aix, ce sont les Dames qui président aux réjouissances : splendide tournoi « costumé » ; sur les écus des diverses quadrilles on pouvait lire des madrigaux, des vers « courtois », tournés carnavalesquement en dérision par une quadrille dirigée par un Don Quichotte.

Ainsi, qu'il soit récupéré, qu'il soit vécu dans son « originellité » (populaire), Carnaval est ainsi symboliquement le lien test, microcosme des tensions sociales où se manifestent avec le plus d'acuité les grandes options culturelles : celle de l'élite aristocratique et celle du peuple, et en mouvance entre les deux, celle de la bourgeoisie prétendant aux signes de la « noblesse » : Carnaval est ainsi le lieu du conflit ouvert entre *violons* et *tambours*.

Phénomène festif à prétention subversive, ou divertissante seulement, Carnaval est l'objet de *discours différents* déterminant une *appréhension complexe* de sa réalité.

Selon que l'on vit Carnaval de l'intérieur, selon qu'on le voit de l'extérieur ; selon que l'on menace, selon que l'on est menacé en Carnaval, le discours change de signe, la détermination s'enrichit ou s'appauvrit. Présence positive ou absence négative, le discours sur Carnaval le définit positivement ou négativement ; ce faisant, il couvre un vaste champ de significations révélant une complémentarité (conflictuelle) de sens : discours de l'autorité *politique* (le Parlement), discours *religieux* de l'Eglise, discours de *l'élite* (de bienséance ou de divertissement) et discours *populaire* cernent en Carnaval l'objet, le lieu où les schémas mentaux tracent les lignes de partage de la conscience d'un même fait historique.

A un premier niveau, *l'absence* de sources officielles délimite « en creux » un silence critique de Carnaval. Celui-ci est bien un « Absent de l'Histoire » qui indirectement rend compte de l'Histoire et de la conscience de ceux qui la font. Silence critique de Carnaval définissant par absence sa nature : si on ne parle pas de lui c'est parce qu'il a une prétention subversive. C'est elle que l'on refuse de prendre en compte, de « cautionner », pourrait-on dire, en la citant positivement.

Mais le silence critique peut céder la place de temps en temps à un discours négatif de Carnaval qui ne l'appréhende qu'en termes de répression. L'interdiction cite l'interdit, c'est-à-dire le fait carnavalesque. En ce sens, il y a détermination certes négative, mais détermination.

D'autre part, la fréquence de la répression inversement rend compte de la *permanence* d'une conscience carnavalesque.

Arrêts du Parlement et ordonnances édictent une série de mesures répressives relatives au vacarme, aux danses, masques, travestissements de carnaval (ces derniers ne doivent pas parodier par exemple l'institution ecclésiastique...), on limite dans le temps le nombre de représentations du théâtre carnavalesque, qui sont soumises à une censure préalable ; on réprime enfin la « vague » des jeux de hasard : ce sont en fait les éléments populaires qui sont, les premiers, victimes de cette répression. L'élite dans sa fonction même parlementaire et répressive transgresse les interdits (cf. le Jeu), mais cette transgression venant d'elle n'est bien sûr en rien subversive : en ce sens elle est *moindre* transgression.

Mais quel est plus précisément le discours de cette élite sur le Carnaval ? Et ce à deux niveaux : subjectif (comment *dit*-elle le Carnaval, le sien ?), objectif (comment *juge*-t-elle ?).

Deux axes permanents de la critique d'élite sont à relever : l'accusation d'indécence et celle de paganisme ; c'est contre la « vulgarité » populaire en carnaval que s'élabore et se comprend le discours subjectif du carnaval mondain, c'est-à-dire la manière dont l'élite dit son Carnaval. Le discours signifie le fait. Le mot mime la chose : la forme de la narration mime le contenu de ce type de Carnaval. Le témoignage le plus adéquat et le plus précieux, saisissant sur le vif la sensibilité carnavalesque est celui que nous fournissent « nos » *Affiches de Provence*. A leur lecture, on peut relever que le discours *de* et *sur* Carnaval se fonde sur les narrations d'anecdotes piquantes, sur des « trouvailles » spirituelles, enfin sur une réflexion d'ordre littéraire illustrant sous forme de poésies les manifestations carnavalesques. Cet ensemble de faits de discours suggère toute l'atmosphère, toute la sensibilité imprégnant le Carnaval mondain.

Vers la fin du siècle, il semblerait qu'un nouveau discours d'élite s'élabore, fondateur d'une nouvelle lecture de la fête carnavalesque : discours nostalgique « idéaliste » qui voit dans le peuple l'unique dépositaire et authentique des valeurs « saines » de la tradition, le dépositaire d'un certain bonheur de vivre dont la fête serait l'émanation.

C'est précisément un discours d'inspiration populaire que nous avons ensuite cherché à analyser, à partir de chansons et de l'œuvre théâtrale carnavalesque d'un poète aixois de la fin du XVI^e siècle et de la première moitié du XVII^e, Claude Brueys.

Nous avons mené cette étude à partir de deux de ses œuvres : *Les Ordonnances de Caramentrant* et son *Harangue funèbre* ; nous avons ainsi pu relever que ces textes affirmaient l'idée d'un bouleversement provisoire de l'histoire et du vécu quotidien, en faisant se substituer une société (celle des cocus, *macarelas*, etc...) à une autre (celle de la morale répressive : maris jaloux, etc...). C'est après avoir vécu cette fête que Brueys a voulu l'écrire, la jouer et en nourrir à son tour la vie carnavalesque : les Ordonnances sont jouées à l'apogée de Carnaval, à Mardi-Gras, et c'est après avoir assisté à sa mort au mercredi des Cendres qu'il a écrit *l'Arenge funèbre* jouée le dernier jour des réjouissances. Le théâtre carnavalesque est le signe historique d'un fait de mentalité « bien ancrée » dans la conscience d'une époque : ici le XVII^e siècle.

Enfin, à partir d'un certain nombre d'ordonnances synodales, de mandements, d'instructions et lettres pastorales, et de sermons, nous avons pu faire état du discours répressif et menaçant de l'Eglise à l'égard du phénomène carnavalesque et de ses manifestations (dances, charivaris, mascarades, etc...) souvent considérées comme « séditeuses ». Cependant, nous avons pu relever que l'unité de ce discours critique ne correspondait pas toujours à une unité de comportement des religieux vis-à-vis du phénomène carnavalesque. Sans doute des mesures répressives sont-elles prises : menaces d'excommunication, suppression de fêtes, de dances, etc... ; mais de nombreux documents ecclésiastiques révèlent que les tenants de Carême (les clercs) cèdent souvent à la tentation de carnaval et se « convertissent » à cette religion populaire. D'autre part, dans l'ensemble, la politique répressive de l'Eglise aboutit à un échec : le carnavalesque, même affaibli n'a pas été éliminé.

C'est paradoxalement la Révolution française (puis le Consulat, l'Empire...) qui allait prendre à l'égard de la fête carnavalesque les mesures les plus sévères et les plus radicales. Avec cette période, un tour-

nant s'amorce dans l'histoire de Carnaval, de son changement de nature, de son déclin.

Le bouleversement révolutionnaire, dans sa prétention à fonder un univers nouveau et à faire quasiment table rase du passé, ne pouvait bien sûr laisser subsister tel quel le type de vie folklorique traditionnelle. On aurait pu croire que la Révolution allait, contre la répression ecclésiastique et politique de la fin de l'Ancien Régime, officiellement redonner vie et violence à la manifestation carnavalesque. Il n'en fut rien, au contraire : l'idéologie « imprégnant » l'esprit des dirigeants révolutionnaires est celle des Lumières, c'est-à-dire de cette élite condamnant et méprisant certains faits de la culture et de la fête populaire : ce n'est pas un hasard si ce sont des lois révolutionnaires qui pour la première fois qualifient de « délit » le charivari ; ni si les révolutionnaires, plus sévèrement encore que les autorités de l'Ancien Régime, interdisent les masques (qui font injure à la nature) et les mascarades « folles » (qui font injure à la Raison). Aussi Carnaval en tant que Fête en soi, fête-personnage (celui du Roi Caramentrant) n'a presque plus cours (cf. une série d'ordonnances répressives à Aix et Marseille). *Mais* la manifestation, le scénario carnavalesques, eux, demeurent et même triomphent dans une *adaptation* au donné, à l'actualité de la Révolution (dans la mascarade déchristianisatrice, ou dans celle fustigeant les tyrans : ceux-ci sont, comme Caramentrant, conduits en cortèges et exécutés, en effigies, après un simulacre de procès). Une série d'exemples illustrent en Provence cette adaptation du schéma carnavalesque à la situation révolutionnaire (cf. l'ouvrage de M. Vovelle sur *Les métamorphoses de la fête*, Paris, 1976).

Mais, si nous avons étudié le devenir du fait carnavalesque pendant la Révolution dans l'ensemble de la Provence, nous avons voulu préciser l'enquête à partir d'un cas particulier : celui d'Aix. Nous y avons suivi l'évolution du carnaval depuis la période révolutionnaire jusqu'à la Restauration (1830).

La Révolution en contraignant fortement puis en supprimant la fête, constitue un tournant. Sans doute, l'Empire la rétablira-t-il, mais il « l'encadrera » dans une réglementation inspirée des ordonnances révolu-

tionnaires, et renforcée dans sa rigueur par la vigilance d'un important appareil policier. Pourtant, on assistera à une « minime libéralisation » du « régime » festif dans un second temps. Si la Restauration pouvait apparaître au départ comme celle de tout l'ensemble festif passé (donc du Carnaval des salons comme de celui des rues, « cautionnés » provisoirement mais surveillés par les autorités municipales), dans une seconde période, il apparaît bien que le Carnaval fut soumis aux réglementations et aux contraintes d'inspiration impériale. Avec la Révolution, l'Empire et la Restauration, a été mise en place une sévère réglementation organisant les deux types de Carnaval, alors que sous l'Ancien Régime seul le Carnaval des rues en était l'objet. Ces années-là ont vu ainsi s'élaborer une « politique » à l'égard du phénomène carnavalesque, qui restera en vigueur longtemps au XIX^e siècle ; c'est la survie de Carnaval en tant que manifestation libre et libératrice qui est en jeu dès les premières années du siècle ; c'est son sort qui est déjà fixé pour l'avenir.

Arrivés au terme de notre étude, nous avons proposé un certain nombre d'hypothèses susceptibles de fonder une histoire du carnavalesque et d'instaurer une perspective diachronique ; celle-ci était extrêmement difficile dans la mesure où les sources historiques sont très rares. C'est donc à partir des quelques documents que nous avons pu « découvrir » et des narrations de folkloristes (lorsqu'elles étaient datées ou datables) que nous avons pu proposer un essai d'histoire du carnavalesque ; cette dernière nous a permis d'établir une adéquation avec celle de Carême (au sens large et précis du terme) : le déclin du Carnaval s'accompagne de celui du Carême. La « division » s'est introduite dans les deux camps : le XVIII^e siècle voit un certain nombre de religieux et d'institutions à caractère religieux « céder à la tentation » du carnavalesque ; la fin de l'Ancien Régime consacre aussi la division de la Jeunesse, « inspiratrice » de Carnaval, selon des critères sociaux. D'autre part, en voulant réprimer et détruire Carnaval, Carême s'est affaibli lui-même, et a contribué à faire naître dans les milieux populaires un sentiment de désaffection à l'égard de la religion, nourrissant ainsi le mouvement de la déchristianisation. Enfin, en voulant supprimer une violence carnavalesque pourtant « encadrée » (par une Jeunesse dont les chefs le plus souvent appartenaient à de

« grandes » familles), Carême-Eglise a favorisé l'apparition d'une violence séditeuse, violence subversive, donc plus menaçante.

Cet essai d'une histoire du Carnavalesque nous a permis enfin de fonder une réflexion sur la nature du phénomène carnavalesque et de nuancer, voire de refuser certaines idées proposées au départ par certains psychologues, reprises par un certain discours contemporain pour lequel Carnaval est synonyme de révolte. Ainsi, nous avons pu établir et expliquer la « duplicité », le paradoxe de Carnaval pouvant à la fois être le jouet de l'histoire (en tant qu'ordre historique traditionnel acceptant une inversion *provisoire* de ses structures et de sa hiérarchie, pour prendre ainsi un second souffle et être mieux accepté lui-même) ou pouvant jouer l'histoire (dans l'actualité révolutionnaire : cf. les mascarades déchristianisatrices).

Carnaval, « agent double » dans l'histoire : celui de la « subversion » comme diversion, c'est-à-dire divertissement, théâtralisant les refoulements sociaux par un défoulement ludique ; et celui de la subversion comme révolte exerçant sa violence contre l'histoire (comme passé) pour l'histoire (comme passage) : Carnaval de la « Conservation » et de la « Revendication ».

Jean-Marc CHOURAQUI.